Décision n° 2021-0475
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 17 mars 2021
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 17 mars 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2021-0475
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 17 mars 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199002890	COMMUNE DE GUICHEN	35 GUICHEN	1 VHF
199106330	COMMUNE D'ARLES	13 ARLES	5 VHF
199106589	SOCIETE DES CENTRES COMMERCIAUX	75 PARIS 8	2 VHF
199402596	GROUPE SIAT	67 GRESSWILLER	2 UHF
199501176	GARRETT MOTION FRANCE B	14 CONDE SUR NOIREAU	1 UHF
199504426	EGLO ECOLE DE CONDUITE	68 COLMAR	1 UHF
199506591	LENAUD	77 CHELLES	1 UHF
199600711	PREVENTION CONTROLE SECURITE INCENDIE	92 PUTEAUX	1 UHF
199900496	SNEF	76 LE PETIT QUEVILLY	3 UHF
199901506	TUPPERWARE FRANCE	37 JOUE LES TOURS	1 UHF
200001959	VOYAGES C. MATHEZ	06 NICE	1 UHF
200100598	GOLF CLUB D'AMIENS	80 QUERRIEU	1 VHF
200201864	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AJACCIO SARTENE	20 AJACCIO	2 UHF
200201881	MALVAUX INDUSTRIES	17 LOULAY	1 UHF
200401106	CORSE HELICOPTERE	20 AJACCIO	1 VHF
200501542	SERVICES PETROLIERS SCHLUMBERGER	64 LONS	1 UHF
200601456	SAUR	83 COLLOBRIERES	1 UHF
200900334	LES BALCONS DU MONT BLANC	73 ST NICOLAS LA CHAPELLE	1 VHF
200901512	SERIS SECURITY	40 AIRE SUR L'ADOUR	2 UHF
201100857	LANCRY PROTECTION SECURITE	13 VITROLLES	1 UHF
201100938	CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER	78 TRAPPES	2 UHF

Annexe à la décision n° 2021-0475
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 17 mars 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201200452	COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS	34 PALAVAS LES FLOTS	2 VHF
201300302	SERIS SECURITY	77 SAVIGNY LE TEMPLE	1 UHF
201300305	SERIS SECURITY	91 TIGERY	1 UHF
201300320	BOREALIS L.A.T FRANCE	28 CLEVILLIERS	1 UHF
201401319	EMC COMPUTER SYSTEMS FRANCE	95 BEZONS	1 UHF
201500470	CARREFOUR PROPERTY GESTION	62 COQUELLES	2 UHF
201600452	SERIS SECURITY	26 SAULCE SUR RHONE	1 UHF
201600454	SERIS SECURITY	26 ETOILE SUR RHONE	1 UHF
201600458	SERIS SECURITY	06 NICE	1 UHF
201600465	SERIS SECURITY	69 ST PRIEST	1 UHF
201600471	SERIS SECURITY	26 ST MARCEL LES VALENCE	1 UHF
201600472	SERIS SECURITY	69 GIVORS	1 UHF
201600474	SERIS SECURITY	69 RILLIEUX LA PAPE	1 UHF
201600807	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 1	8 UHF
201601372	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 NEUILLY SUR SEINE	4 UHF
201601415	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 CHAMPIGNY SUR MARNE	2 UHF
201700564	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS	13 MARSEILLE 16	7 UHF
201700848	SOCIETE NOUVELLE PRADEAU MORIN	75 PARIS 9	2 UHF
201700901	SOCIETE NOUVELLE PRADEAU MORIN	75 PARIS 9	6 UHF
201701215	CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR	73 LANSLEBOURG MONT CENIS	1 UHF
201800234	COVAL	28 ST REMY SUR AVRE	1 UHF
201800384	SERIS SECURITY	71 CHALON SUR SAONE	1 UHF

Annexe à la décision n° 2021-0475
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 17 mars 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201800387	ENTR TRAVAUX PUBLICS DE L'OUEST	33 FLOIRAC	1 UHF
201800522	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 THIAIS	1 UHF
201800576	MONDIAL PROTECTION ILE DE FRANCE	11 NARBONNE	2 UHF
201800577	MONDIAL PROTECTION ILE DE FRANCE	34 BEZIERS	2 UHF
201800657	SOLUMAT	92 NANTERRE	1 UHF
201801219	ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR	35 COMBOURG	1 UHF
201900313	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS	93 TREMBLAY EN FRANCE	1 UHF
201900508	NAYCHEMIN	27 LOUVIERS	1 UHF
201900938	GCC	75 PARIS 17	2 UHF
201901245	SOLUMAT	91 PALAISEAU	1 UHF
202000218	KRL	44 NANTES	1 UHF
202000994	SOLUMAT	92 PUTEAUX	1 UHF
202001205	ENVISAN FRANCE	67 GAMBSHEIM	1 UHF
202100150	SKI CLUB LE CORBIER	73 VILLAREMBERT	2 VHF